



# Ca<sup>++</sup>Pure-HA

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)  
Date d'émission: 2023-10-19 Version: 1.0

### SECTION 1: Identification

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Substance  
Nom de la substance : Ca<sup>++</sup>Pure-HA  
Code du produit : 0045039, 0045040, 0045041, 0045042, 0045043, 0045045  
Synonymes : Calcium Hydroxylapatite, Hydroxylapatite, Calcium Hydroxyapatite, Hydroxyapatite, Calcium Phosphate Hydroxide, Calcium hydroxyphosphate

#### 1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisations recommandées & restrictions : résine de chromatographie  
Restrictions d'emploi : Aucun connu

#### 1.3. Fournisseur

Tosoh Bioscience LLC  
3604 Horizon Drive, Suite 100  
King of Prussia, PA, 19406  
T 1-800-366-4875  
[BioscienceQuality@Tosoh.com](mailto:BioscienceQuality@Tosoh.com)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Chemtrek 1-800-424-9300

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (GHS CA)

Non classé.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

##### Étiquetage GHS CA

Étiquetage non applicable

#### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Pas d'informations complémentaires disponibles

### SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

#### 3.1. Substances

Nom : Ca<sup>++</sup>Pure-HA

# Ca<sup>++</sup>Pure-HA

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

| Nom  | Nom chimique/Synonymes   | Identificateur de produit | wt% | Classification (GHS CA)                                      |
|--|--|---------------------------|-----|--|
| Hydroxylapatite (Ca <sub>5</sub> (OH)(PO <sub>4</sub> ) <sub>3</sub> ) | Hydroxyapatite / Hydroxylapatite / HYDROXYAPATITE / Durapatite / Calcium hydroxyapatite / Calcium hydroxylapatite / CALCIUM HYDROXYAPATITE / Tribasic calcium phosphate / Pentacalcium hydroxide tris(phosphate) | n° CAS: 1306-06-5         | 98  | Non classé.  |
| Fluorapatite   | Fluorapatite (Ca <sub>5</sub> F(PO <sub>4</sub> ) <sub>3</sub> ) / Apatite / Phosphate rock  | n° CAS: 1306-05-4         | 2   | Skin Irrit. 2, H315<br>Eye Irrit. 2, H319<br>STOT SE 3, H335 |

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

### 3.2. Mélanges

Non applicable

## SECTION 4: Premiers soins

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

|   |  |
|---|--|
| Premiers soins après inhalation           | : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. |
| Premiers soins après contact avec la peau | : Laver la peau avec beaucoup d'eau.   |
| Premiers soins après contact oculaire     | : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.  |
| Premiers soins après ingestion            | : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.  |
| Premiers soins général                    | : En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).                                  |

### 4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

|                  |   |
|------------------|---|
| Symptômes/effets | : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation. |
|------------------|---|

### 4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

|                                  |                             |
|----------------------------------|-----------------------------|
| Autre avis médical ou traitement | : Traitement symptomatique. |
|----------------------------------|-----------------------------|

## SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

### 5.1. Agents extincteurs appropriés

|                                |   |
|--------------------------------|---|
| Moyens d'extinction appropriés | : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. |
|--------------------------------|---|

### 5.2. Agents extincteurs inappropriés

|                                    |                  |
|------------------------------------|------------------|
| Agents d'extinction non appropriés | : non déterminé. |
|------------------------------------|------------------|

# Ca<sup>++</sup>Pure-HA

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

### 5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

### 5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.  
Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

### 6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Procédés de nettoyage : Ramasser mécaniquement le produit.  
Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

### 6.3. Référence aux autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

## SECTION 7: Manutention et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel.  
Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.  
Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

### 8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

#### Protection des mains:

Gants de protection

#### Protection oculaire:

Lunettes de sécurité

# Ca<sup>++</sup>Pure-HA

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

### Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

### Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

### Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|  |                            |
|--|----------------------------|
| État physique  | : Solide                   |
| Apparence  | : Poudre.                  |
| Couleur  | : Blanc Blanc cassé        |
| Odeur  | : Inodore                  |
| Seuil olfactif                                       | : Aucune donnée disponible |
| pH   | : Aucune donnée disponible |
| Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) | : Aucune donnée disponible |
| Vitesse d'évaporation relative (éther=1)             | : Aucune donnée disponible |
| Point de fusion                                      | : Aucune donnée disponible |
| Point de congélation                                 | : Non applicable           |
| Point d'ébullition                                   | : Aucune donnée disponible |
| Point d'éclair                                       | : Non applicable           |
| Température d'auto-inflammation                      | : Non applicable           |
| Température de décomposition                         | : Aucune donnée disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz)                         | : Ininflammable            |
| Pression de la vapeur                                | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative de la vapeur à 20°C                 | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative                                     | : Aucune donnée disponible |
| Solubilité   | : Aucune donnée disponible |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)       | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, cinématique                               | : Non applicable           |
| Limites d'explosivité                                | : Non applicable           |

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

|                                      |   |
|--------------------------------------|---|
| Réactivité                           | : Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.                 |
| Stabilité chimique                   | : Stable dans les conditions normales.  |
| Possibilité de réactions dangereuses | : Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.  |
| Conditions à éviter                  | : Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).                              |
| Matières incompatibles               | : Acides. Oxydants puissants.   |
| Produits de décomposition dangereux  | : Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi. |

# Ca<sup>++</sup>Pure-HA

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Temps de durcissement: : Pas d'informations complémentaires disponibles

### SECTION 11: Données toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale) : Non classé.  
Toxicité Aiguë (voie cutanée) : Non classé.  
Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé.

#### Hydroxylapatite (Ca<sub>5</sub>(OH)(PO<sub>4</sub>)<sub>3</sub>) (1306-06-5)

DL50 orale rat > 25350 mg/kg (Source: NLM\_CIP)

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé.  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé.  
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé.  
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé.  
Cancérogénicité : Non classé.  
Toxicité pour la reproduction : Non classé.  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Non classé.

#### Fluorapatite (1306-05-4)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : Non classé.  
Danger par aspiration : Non classé.

#### Ca<sup>++</sup>Pure-HA

Viscosité, cinématique Non applicable

Symptômes/effets : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

### SECTION 12: Données écologiques

#### 12.1. Toxicité

Écologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.  
Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme) : Non classé.  
Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme) : Non classé.

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

# Ca<sup>++</sup>Pure-HA

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

### 12.5. Autres effets néfastes

Ozone : Non classé.

## SECTION 13: Données sur l'élimination

### 13.1. Méthodes d'élimination

Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: TDG / DOT / IMDG / IATA

### 14.1. Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport (TDG) : Non réglementé  
Désignation officielle pour le transport (DOT) : Non réglementé  
Désignation officielle pour le transport (IMDG) : Non réglementé  
Désignation officielle pour le transport (IATA) : Non réglementé

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

**TDG**  
Classe(s) de danger pour le transport (TDG) : Non réglementé

**DOT**  
Classe(s) de danger pour le transport (DOT) : Non réglementé

**IMDG**  
Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non réglementé

**IATA**  
Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non réglementé

### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (TDG) : Non réglementé  
Groupe d'emballage (DOT) : Non réglementé  
Groupe d'emballage (IMDG) : Non réglementé  
Groupe d'emballage (IATA) : Non réglementé

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

**TDG**  
Non réglementé

**DOT**  
Non réglementé

**IMDG**  
Non réglementé

# Ca<sup>++</sup>Pure-HA

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

### IATA

Non réglementé

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## SECTION 15: Informations sur la réglementation

### 15.1. Directives nationales

#### Hydroxylapatite (Ca<sub>5</sub>(OH)(PO<sub>4</sub>)<sub>3</sub>) (1306-06-5)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

### 15.2. Réglementations internationales

#### Hydroxylapatite (Ca<sub>5</sub>(OH)(PO<sub>4</sub>)<sub>3</sub>) (1306-06-5)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif  
Listé dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)  
Introduction répertoriée dans le programme australien d'introduction de produits chimiques industriels (Inventaire AICIS)  
Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)  
Listé dans l'inventaire japonais ENCS (Existing New Chemical Substances)  
Inscrit sur le KECL/KECI (inventaire coréen des produits chimiques existants)  
Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)  
Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)  
Listé dans l'ISHL du Japon (Industrial Safety and Health Law)  
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

#### Fluorapatite (1306-05-4)

Listé dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)  
Introduction répertoriée dans le programme australien d'introduction de produits chimiques industriels (Inventaire AICIS)  
Inscrit sur le KECL/KECI (inventaire coréen des produits chimiques existants)  
Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)  
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

## SECTION 16: Autres informations

Date d'émission : 10-19-2023

### Textes complet des phrases H:

|      |   |
|------|---|
| H315 | Provoque une irritation cutanée         |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux |
| H335 | Peut irriter les voies respiratoires    |

Fiche de données de sécurité (FDS), Canada

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables